



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général pour les travaux de réparation du chenal d'écoulement du Bonrieu de Bozel

Commune de Bozel

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 24 mai 2022, une enquête publique de 20 jours, du lundi 13 juin 2022 au samedi 2 juillet 2022, concernant la DIG pour les travaux de réparation du chenal d'écoulement du Bonrieu de Bozel, se tiendra sur le territoire de la commune de Bozel.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la communauté de communes Val Vanoise située 47 rue Sainte Barbe à Bozel, ainsi qu'en mairie de Bozel du lundi 13 juin 2022 au samedi 2 juillet 2022 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h 30).

Monsieur Alain VINCENT est nommé commissaire enquêteur. Il siégera à la communauté de communes Val Vanoise située 47 rue Sainte Barbe à Bozel, aux dates et heures ci-dessous, et selon un protocole sanitaire conseillé comme suit :

- Lieux d'enquête situés dans des salles suffisamment grandes et aérées à intervalles réguliers ;
- Organisation des files d'attente par fléchage et filtrage du public ;
- Mesures barrière appropriées à la crise COVID 19 (distanciation en salle de permanence avec la mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique et de gants pour la manipulation du dossier d'enquête).

Permanences :

- lundi 13 juin 2022 de 13h30 à 18h30
- jeudi 23 juin 2022 de 13h30 à 18h30
- samedi 2 juillet 2022 de 9h à 13h

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie:
<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>
- Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la Communauté de communes Val Vanoise, à la mairie de Bozel, et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête DIG chenal Bonrieu- Bozel).

Madame Caroline AUBE de la communauté de communes Val Vanoise pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : caroline.aube@valvanoise.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la communauté de communes Val Vanoise, à la mairie de Bozel et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.